



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - No de FAX:
(306) 780-5232

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: Remplacement de générateurs d'air chaud et d'appareils de conditionnement d'air, Drayton Valley (Alberta)		Date : 25 avril 2018
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-18-6325/A		Amendment No. – N° de la modification 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201806325		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	02 mai 2018	
Incoterms 2010 "DDP Delivered Duty Paid" See herein — Voir aux présentes	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Tania Sentes,		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3463	Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-5232	

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Que faut-il faire si l'on soupçonne la présence d'amiante dans l'isolant des conduits ou des tuyaux?

Réponse 1 : L'élimination de l'amiante trouvé dans la zone de travail sera traitée au moyen d'une modification au contrat.

Question 2 : Est-ce que les appareils de chauffage sont raccordés de façon électrique aux circuits des génératrices auxiliaires ou au panneau principal?

Réponse 2 : Les appareils de chauffage et les appareils mécaniques sont raccordés de façon électrique aux disjoncteurs existants qui sont utilisés pour les appareils mécaniques actuels.

Question 3. L'entrepreneur peut-il s'écarter du devis descriptif d'installations mécaniques figurant à l'annexe?

Réponse 3 : Dans les cas où l'on précise des matériaux en fonction d'une appellation ou d'une marque de commerce ou du nom du fabricant ou du fournisseur, la soumission doit être basée sur l'utilisation des matériaux désignés. Pendant la période d'invitation, on pourra considérer des matériaux de remplacement à la condition que l'agent des contrats reçoive par écrit des données techniques complètes au moins dix (10) jours avant la date fixée pour la clôture des soumissions. Si on approuve des matériaux de remplacement pour les besoins de la soumission, on publiera un addenda aux documents de soumissions. *R2410T - Instructions générales - Services de construction - IG13 (2015-02-25) Approbation des matériaux de remplacement*

Question 4. Faut-il installer de nouveaux conduits autour des appareils de chauffage pour retenir les filtres et d'autres articles, ou peut-on utiliser les conduits existants?

Réponse 4 : Les conduits existants doivent être utilisés; de nouveaux conduits de transition sont requis pour correspondre aux conduits existants (600 x 300) et à la nouvelle ouverture de reprise de l'appareil de chauffage (586 x 356).

Question 5. Quelles sont les heures de travail?

Réponse 5 : Le détachement est ouvert de 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.

Question 6. Comment le ventilateur d'extraction du gymnase est-il contrôlé?

Réponse 6 : Le ventilateur d'extraction du gymnase est contrôlé au moyen d'un interrupteur MARCHÉ/ARRÊT.

Question 7. En ce qui concerne l'air de reprise du gymnase, peut-il être acheminé par le local technique au lieu du local électrique?

Réponse 7 : Oui.

Question 8. En raison de la proximité de l'évaporateur du climatiseur à deux blocs au panneau électrique dans le local électrique, faut-il placer un bac d'égouttement ou un bac collecteur sous l'évaporateur?

Réponse 8 : Oui. De plus, la pompe à condensats de l'évaporateur doit pomper dans le local technique et se vider dans le drain de condensat commun.



Question 9. En ce qui concerne le ventilateur d'extraction de la pièce 105, que faut-il faire avec le conduit?

Réponse 9 : Il faut enlever le conduit et sceller et isoler entièrement l'ouverture sur le mur extérieur. Il faut enlever le ventilateur d'extraction et boucher et peindre le trou afin de correspondre au revêtement du plafond existant.

Question 10. Faut-il installer des neutralisants pour le condensat?

Réponse 10 : Oui, selon le Code.

Question 11 : Est-ce qu'une deuxième visite des lieux sera offerte?

Réponse 11 : Oui, une visite additionnelle sera offerte le **27 avril 2018 à 10:00 h au détachement.**

MODIFICATIONS À L'INVITATION

1) A la page un (1),

SUPPRIMER:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	27 avril 2018	

INSÉRER:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 :00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	02 mai 2018	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES